

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet la construction et l'amélioration des quais du port de Cette (Hérault). (N° 93, session extraordinaire 1881.) — Nommée le 19 janvier 1882.

MM.

1^{er} BUREAU : COMBESCURE.

2^o — GRIFFE.

3^o — PIÉTRI.

4^o — DUFRESNE.

5^o — BARBEY.

6^o — ADAM.

7^o — MAYRAN.

8^o — FARINES.

9^o — BARNE.

Séance Du 24 Janvier 1882.

La séance est ouverte à une heure sous la Présidence
d'âge de M. Dupreme. M. Barne remplit les fonctions de
secrétaire.

La commission confirme les fonctions du bureau
d'âge.

La discussion ouverte, M. Dupreme pose une question
relative au concours qui pourrait être demandé à la
ville de Cette et au département de l'Hérault
M. Combes dit que le concours de la ville et du
département a déjà été fourni par ses hommes déjà
officiers sur le port de Cette. M. qu'il se déclare que
les ressources de la ville et du département sont assez
restreintes pour qu'on ne leur demande pas de sacrifices pour
une œuvre d'intérêt national.

Chaque membre de la commission indique les
conditions sous lesquelles il a été nommé.

La commission, à l'unanimité nomme M.
Dupreme rapporteur.

La séance est levée à une heure
vingt minutes.

Le Président :

Le secrétaire :

J. Dupreme

M. Barne